

.....
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024
.....

*L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre à 21 h 00,
Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,
Convoqué le 29 août 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU
Jean-Pierre, Maire.*

Etaient présents : Mmes CAVILLE- GRES-GUITARD-MOLY-TREBOSC

M. BENALET-BESSOU-CANITROT- HUGONENC-MASBOU- VALADE-VAYRE

Etaient excusés : Mmes CAYLA, SAVIGNAC, ROUX, MRS BRAS, HERBIN/ALAUX-FILHOL

Non excusés : Mme MAILLEBLAU

Procurations : Mme CAYLA à M. VAYRE

Mme SAVIGNAC à Mme TREBOSC

Mme ROUX à M. CANITROT

M. BRAS à M. VALADE

M. HERBIN/ALAUX à M. BENALET

M. FILHOL à M. MASBOU

Secrétaire de séance : Mme TREBOSC Anne

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal des délibérations du 18 juillet 2024

2 – Tarifs des familles pour les repas des cantines scolaires à compter du 01 septembre 2024

3 – Contrat de prestations avec l'ADMR pour le ménage de bâtiments communaux

4 – Vente de la grange sis Avenue du Quercy cadastrée section AA numéro 29

5 – Sortie de l'Association « Sites Remarquables de France et d'Europe »

6 – ALSH des CAUSSES : Tarification des sorties, des stages et des camps

*7 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant les délibérations 2020/04/03 du 30/06/2020 et n°
2024/03/02A du 11 avril 2024 lui accordant des délégations*

8 - Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2024

1 – Habitat Inclusif :

A => Avenant n° 01 au contrat de Maitrise d'œuvre

B => Attribution des lots 5 et 9

2 – Médiathèque :

A => Avenant n° 02 au Lot 08 Revêtement sols souples

B => Avenant n° 01 au Lot 04 Menuiseries intérieures bois

C => Avenant n° 02 au Lot 10 Electricité courant fort et courant faible

3 – Désaffectation et déclassement du terrain bâti cadastré section H numéro 482 (ancienne gendarmerie)

4 – Projets de cessions immobilières et de terrains :

A => ensemble immobilier sis Avenue du Quercy cadastré section H numéro 482

B => grange sise Avenue du Quercy cadastrée section AA numéro 29

C => partie du terrain sis La Barrière cadastré section Q numéro 356

5 – Travaux de modernisation de la station d'épuration : approbation du DCE et lancement d'un appel d'offres

*6 – Entente intercommunale pour le portage du Label Pays d'Art et d'Histoire des Bastides du Rouergue :
désignation d'un titulaire et d'un suppléant*

7 – Personnel Communal :

A => Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'adjoint technique non permanent à l'école

B => Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation au 01 septembre 2024

C => Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (Gilles)

D => Suppressions d'emplois au 01 juillet 2024

8 – Délégation donnée à Monsieur le Maire pour les admissions en non-valeur pour les créances inférieures à 100.00 €

9 - Maison des Causses avenant n° 01 au Lot 09 Faux plafonds

10 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant les délibérations 2020/04/03 du 30/06/2020 et n° 2024/03/02A du 11 avril 2024 lui accordant des délégations

Compte rendu approuvé à la majorité (P 16 – A 3 – C 0)

Sur proposition de Madame La 5° Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

I – Prises des délibérations

1 – Tarif des familles pour les repas des cantines scolaires à compter du 01 septembre 2024

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2023/06/07 du 12 juillet 2023 choisissant le fournisseur des repas des cantines scolaires à compter du 01 septembre 2023,

Vu le contrat de prestation de restauration signé avec la société CRM de Rodez,

Vu le courrier de CRM de Rodez du 23 juillet 2024 portant sur l'indexation contractuelle des prix,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des cantines scolaires pour l'année 2024/2025,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs des repas des cantines, en conservant comme les années précédentes une prise en charge de 30 % du prix du repas pour les enfants domiciliés à Villeneuve, à compter du 01 septembre 2024 :

* enfants de Villeneuve = maternelle 2.68 €

= primaire 2.84 €

* Enfants de l'extérieur = maternelle 3.83 €

= primaire 4.05 €

* Adultes 4.37 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Absente
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

2 – Contrat de prestation avec l'ADMR pour le ménage des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le contrat de prestations auprès des personnes morales de l'ADMR,

Considérant qu'il y a lieu de faire l'entretien ménager de certains bâtiments communaux,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, en l'absence de Mme CAVILLE Marie-Hélène, qui a quitté la salle :

- de confier l'entretien ménager de certains bâtiments communaux à l'ADMR à compter du 01 septembre 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Absente
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	N'a pas pris part au vote	ROUX Mawali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

3 – Vente de la grange sise Avenue du Quercy cadastrée section AA numéro 29

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L.2141-1, L.3211-14 et L.3221-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu les dispositions du titre IV du code civil relatif à la vente,

Considérant la délibération n° 2024/06/04 B du 18 juillet 2024 qui autorise la cession du bâtiment cadastré section AA numéro 29,

Considérant que la valeur vénale de ce bien a été estimée par France Domaine à 15 000.00 Euros par courrier en date du 19 août 2024,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de vendre le bâtiment cadastré section AA numéro 29 à l'acheteur du lot n° 02 du Lotissement Camp Del Bosc,
- de fixer le prix de vente à 20 000.00 € net vendeur,
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Absente
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Mawali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire

4 – Sortie de l'Association « Sites remarquables de France et d'Europe »

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016/05/07 du 19 juillet 2016 acceptant l'adhésion de la Commune de Villeneuve à l'Association « Sites Remarquables de France et d'Europe » à compter du 01 janvier 2016,

Considérant que cette Association est « en sommeil » depuis l'année 2021

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- la sortie de cette Association à compter de cette année
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Absente
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

5 – ALSH des Causses : tarification des sorties, des stages et des camps

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de tarifier les sorties, les stages et les camps proposés par l'ALSH DES CAUSSES,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs comme suit :

Désignation	Tarifs
Sortie	5.00 €
Stages	10.00 €
Camps	90.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Absente
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire

6 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant les délibérations n° 2020/04/03 du 30 juin 2020, et 2024/03/02 A du 11 avril 2024 lui accordant des délégations

1 – Délibération 2020/04/03 du 30 juin 2020

A – Habitat inclusif : assurance dommages ouvrages et assurance tous risques chantiers

Contrats, auprès de la SMACL, d'assurance dommages ouvrages pour un montant de 21 474.47 € et assurance tous risques chantiers pour un montant de 6 572.16 € pour la construction de l'habitat inclusif

B – Rénovation de l'ancienne école de Septfonds : demande de subventions

Plan de financement prévisionnel :

- Montant des travaux et études = 146 363.89 € HT

Subventions sollicitées :

- ETAT Fonds vert 40 % = 58 545.55 €
- Département 30 % = 43 909.17 €
- Autofinancement 30 % = 43 909.17 €

2 – Délibération 2024/03/02 A du 11 avril 2024

=> *Virement de crédits :*

- 3 000.00 € du compte 2188 à l'opération 2183/136 pour l'acquisition de tables et de chaises pour la Maison des Sports

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 21 h 30

Le Maire

Jean-Pierre MASBOU



Le secrétaire de séance

Anne TREBOSC



